

Réduire l'inégalité des chances sur le marché urbain du travail : une question d'éducation ?

Laure PASQUIER-DOUMER

Introduction

Plusieurs études ont montré que les marchés du travail des pays africains sont compartimentés en segments dans lesquels les structures et mécanismes en matière de salaires, de perspectives professionnelles et de sécurité de l'emploi diffèrent (BRILLEAU *et al.*, 2005 b ; KUEPIE *et al.*, 2009 ; chapitres 1, 5 et 6 de cet ouvrage). Pour comprendre la dynamique des marchés africains du travail, il est alors essentiel de comprendre ce qui détermine l'accès aux différents segments, et en particulier le rôle de l'origine sociale.

Plus le positionnement sur le marché du travail dépend de l'origine sociale et moins le principe d'égalité des chances défini par RAWLS (1971) est respecté. En effet, selon ce principe, « en supposant qu'il y a une répartition des atouts naturels, ceux qui sont au même niveau de talent et de capacité et qui ont le même désir de les utiliser devraient avoir les mêmes perspectives de succès, ceci sans tenir compte de leur position initiale dans le système social » (RAWLS, 1971). En plus de répondre à un objectif de justice sociale, l'égalité des chances sur le marché du travail répond à un critère d'efficacité économique, comme le souligne le rapport sur le développement de la Banque mondiale de 2006 (BANQUE MONDIALE, 2005), qui place la réduction de l'inégalité des chances au

cœur des politiques en matière de développement. Réduire les inégalités des chances sur le marché du travail permet en effet une meilleure allocation du capital humain, là où ses rendements sont les plus élevés.

Les littératures économique et sociologique montrent l'existence de plusieurs mécanismes à l'origine d'une transmission intergénérationnelle de la position sur le marché du travail. La situation professionnelle des parents peut avoir un effet direct sur la détermination de la situation professionnelle à travers la transmission de trois types de capitaux : le capital physique, le capital humain ou encore le capital social. En effet, la situation professionnelle des parents peut leur permettre d'accumuler du capital physique qu'ils peuvent ensuite transmettre à leurs enfants. Or, dans un contexte de contrainte du crédit, l'héritage d'un capital physique conditionne l'accès aux catégories socio-professionnelles qui supposent un investissement initial (BANERJEE et NEWMAN, 1993). Les parents accumulent par ailleurs à travers leur profession du capital humain, qui peut prendre différentes formes. Une première forme est la connaissance d'un métier, d'un savoir-faire. Une autre forme est celle d'un patrimoine informationnel qui permet la connaissance d'un milieu professionnel et des actions optimales à y mener ou encore la connaissance sur ses capacités à exercer certaines professions. La transmission de ce capital humain peut conduire les individus à choisir la même profession que leurs parents (HASSLER et MORA, 2000 ; GALOR et TSIDDON, 1997 ; SJÖRGEN, 2000). Enfin, les parents peuvent acquérir dans l'exercice de leur profession un capital social, en particulier un réseau social ou des valeurs liées à une profession qu'ils peuvent transmettre à leurs enfants, leur facilitant ainsi l'accès à cette profession (LIN *et al.*, 1981).

Mais la situation professionnelle des parents peut également avoir un effet indirect sur la position de leurs enfants sur le marché du travail, en déterminant leur niveau d'éducation qui, à son tour, conditionne la situation professionnelle. De nombreux auteurs ont en effet montré que l'origine sociale est déterminante dans l'éducation acquise, notamment via l'imperfection des marchés de capitaux, la transmission intergénérationnelle des aptitudes, ou encore sur la motivation à étudier¹. La situation professionnelle des parents en effet conditionne à la fois les ressources disponibles pour l'éducation de leurs enfants mais aussi la motivation des enfants à étudier ainsi que les rendements attendus de l'éducation.

L'objectif de ce chapitre est double. Il vise tout d'abord à comparer le degré d'inégalité des chances sur le marché du travail dans sept capitales économiques ouest-africaines : Abidjan, Bamako, Dakar, Cotonou, Lomé, Niamey et Ouagadougou. Le degré d'inégalité des chances est défini ici comme l'association nette entre la position sur le marché du travail des individus et celle de leur père, indépendamment de l'évolution structurelle du marché du travail. Cette comparaison permet d'identifier les caractéristiques des pays présentant les degrés les plus élevés d'inégalité des chances et d'apporter des éléments pour évaluer les différentes thèses qui expliquent ces différences entre pays.

1. Pour une revue de littérature sur le sujet, se référer à HAVEMAN et WOLFE (1995).

Le deuxième objectif est d'estimer, pour chacune des villes, dans quelle mesure la situation professionnelle du père agit directement sur le positionnement sur le marché du travail ou si son effet est indirect, à travers l'éducation. Les implications en termes de politiques publiques sont très différentes dans les deux cas. Dans le premier cas, les politiques visant à égaliser les chances doivent agir directement sur le marché du travail ; dans le second cas, elles doivent agir en amont, sur le système éducatif.

Les études comparatives de l'inégalité des chances ou de la mobilité sociale s'inscrivent dans un courant de la sociologie quantitative qui cherche à évaluer les facteurs expliquant les différences entre pays. Du fait de la rareté des données, il n'existe que très peu d'études comparatives portant sur les pays en développement, la plupart s'intéressant aux pays développés (ERIKSON et GOLDTHORPE, 1992). Quelques rares études intègrent un nombre très faible de pays en développement (GRUSKY et HAUSER, 1984 ; GANZEBOOM *et al.*, 1989), en leur appliquant la même stratification sociale que celle des pays développés. Or, comme l'ont montré plusieurs auteurs, cette stratification n'est pas à même de prendre en compte la spécificité du marché du travail des pays en développement, caractérisé par une prédominance du secteur informel (BENAVIDES, 2002 ; PASQUIER-DOUMER, 2005). Il est donc nécessaire de mener des études spécifiques aux pays en développement pour tenir compte de la structuration de leur marché du travail.

Bien que l'Afrique soit, après l'Amérique latine, le continent où les inégalités de revenu sont les plus élevées (BANQUE MONDIALE, 2005), il n'existe à notre connaissance pour l'Afrique que trois études comparatives sur la dynamique de ces inégalités (BOSSUROY et COGNEAU, 2008 ; COGNEAU *et al.*, 2007 ; COGNEAU et MESPLÉ-SOMPS, 2008). Toutes trois utilisent les mêmes données, représentatives de cinq pays africains, le Ghana, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire, la Guinée et Madagascar. Alors que la troisième étude s'intéresse à l'inégalité des chances en termes de revenus, les deux premières traitent de la mobilité sociale. Elles se heurtent toutefois à la comparabilité des classifications professionnelles dans les différentes enquêtes, en particulier pour l'activité du père, obligeant les auteurs à agréger fortement ces classifications pour ne retenir que deux groupes, les activités agricoles et les activités non agricoles.

Les données des *enquêtes 1-2-3* offrent à la fois un niveau de détail très fin sur la situation professionnelle du père et une excellente comparabilité, point de faiblesse de la plupart des études comparatives de ce type (BJÖRKLUND et JÄNTTI, 2000). Elles permettent donc une analyse détaillée de l'inégalité des chances, intégrant plusieurs dimensions du marché du travail, comme le secteur institutionnel mais aussi la catégorie socio-professionnelle.

La première partie de ce chapitre est consacrée à la présentation du contexte et des données. Dans la deuxième partie, nous comparons les villes selon leur degré d'inégalité des chances dans l'accès aux secteurs institutionnels et, dans la troisième partie, nous nous intéressons au rôle de l'éducation dans cette inégalité des chances. La dernière partie présente les conclusions.

Contexte et données

Cette étude s'intéresse aux capitales économiques des sept pays francophones de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, tous quatre pays côtiers, présentent un niveau de richesse dans l'ensemble supérieur aux pays enclavés que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Cette distinction entre les pays côtiers et les pays enclavés est encore plus marquée lorsqu'il s'agit de l'indice de développement humain (voir tableau 1).

Les données utilisées sont pour chaque pays la phase 1 des *enquêtes 1-2-3* menées en 2001-2002 dans les capitales économiques des pays de l'UEMOA. Ces enquêtes permettent de connaître pour chaque enquêté le niveau d'éducation du père et de la mère, mais aussi la catégorie socio-professionnelle, le type d'entreprise, ainsi que la branche d'activité du père quand l'enquêté avait 15 ans². Un tel niveau de détail sur la situation professionnelle du père est très rare dans les pays en développement. Les formulations des questions ainsi que les modalités de réponses sont en outre identiques d'une ville à l'autre, ce qui permet une comparaison robuste des villes avec un niveau de détail élevé, la plupart des études sur les inégalités des chances devant souvent arbitrer entre ces deux dimensions.

Ces données ne permettent pas en revanche d'avoir une vision représentative de la structure du marché du travail pour l'ensemble de la génération des pères. Nous n'observons en effet que la situation professionnelle des pères dont les enfants exercent une activité dans l'une des sept capitales économiques au moment de l'enquête. Ces données autorisent cependant l'analyse, et la comparaison entre les pays, du changement de contexte professionnel des familles vivant actuellement dans les principaux centres urbains et, surtout, de la force du lien entre la situation professionnelle des habitants de ces centres et celle de leur père, qui constitue la mesure de l'inégalité des chances retenue dans cette étude³.

2. La spécification de l'âge de l'enquêté au moment où le père exerçait l'activité décrite, à savoir 15 ans, permet de s'assurer que tous les pères étaient plus ou moins dans la même période de leur cycle de vie, en particulier professionnel, et qu'il s'agit de l'activité exercée peu de temps avant l'insertion de leurs enfants sur le marché du travail. La comparabilité entre l'activité des individus et celle de leur père est garantie si les individus se situent à la même période de leur cycle de vie que leur père. C'est pourquoi nous avons retiré de l'échantillon tous les individus de moins de 35 ans en supposant qu'avant cet âge, ils n'ont pas encore atteint la maturité professionnelle de leur père quand ils avaient 15 ans. En ne gardant que les actifs occupés et dont le père travaillait, nous disposons alors d'environ 1 500 observations par ville. Les taux de non-réponses sont présentés en détail sur le site qui accompagne cet ouvrage (<http://www.dial.ird.fr/publications>).

3. Il aurait été souhaitable de comparer la profession des femmes à celle de leur mère, la mère étant le principal référent potentiel de ces premières. Cependant, comme toutes les études sur la mobilité sociale, on est alors confronté à une perte d'observations trop importante du fait du faible taux d'activité des mères. Le choix méthodologique de prendre le père comme référent a pour conséquence de sous-évaluer en général la mobilité des femmes.

Tableau 1
Présentation synthétique des sept pays d'Afrique de l'Ouest considérés

Pays	PIB par tête \$ constant 2000 (b)	Indice de Gini sur les revenus dans la capitale (d)	Population rurale (% de la population totale) (b)	Indicateur de développement humain (Rang) (a)	Malnutrition poids par âge (% parmi les moins de 5 ans) (b)	Indice de fécondité (# naissances par femme) (b)	Taux de mortalité (pour 1 000 hab.) (b)
Bénin	313	0,53	58	0,420 (158)	23	6	13
Burkina Faso	230	0,56	83	0,325 (169)	34	7	18
Côte d'Ivoire	623	0,58	56	0,428 (156)	21	5	17
Mali	208	0,58	70	0,386 (164)	33	7	18
Niger	153	0,58	79	0,277 (172)	40	8	22
Sénégal	424	0,54	53	0,431 (154)	23	5	12
Togo	248	0,57	67	0,493 (141)	25	6	12

	Taux d'alphabétisme (% parmi les 15 ans et plus) (c)	Taux d'achèvement du primaire (e)	Taux brut de scolarisation (e)
Bénin	35	53	99
Burkina Faso	22	27	50
Côte d'Ivoire	49	48	78
Mali	19	27	61
Niger	29	27	64
Sénégal	39	51	85
Togo	53	78	100

Sources : (a) Pnud 2002 ; (b) WDI 2000 ; (c) WDI 2004 ; (d) Enquêtes 1-2-3, AMEGASHIE et al. (2005) ; (e) Unesco/Breda 2005, données de 2003/2004.

Une inégalité des chances plus élevée dans les villes enclavées

Nous cherchons ici à évaluer dans quelle mesure l'accès à un secteur institutionnel donné est conditionné par le secteur institutionnel du père. Plus il est conditionné, plus le degré d'inégalité des chances est élevé. Nous nous interrogeons ensuite sur ce qui distingue les villes offrant le moins d'égalité des chances.

La définition des secteurs institutionnels retenue ici reflète la segmentation du marché de l'emploi (voir chapitre 6) dans les capitales de l'UEMOA, en distinguant le secteur formel du secteur informel. Les individus enquêtés sont donc

considérés comme exerçant une activité dans le secteur informel s'ils travaillent dans une entreprise non enregistrée. Nous ne savons pas en revanche si l'entreprise dans laquelle travaillait le père était ou non enregistrée. C'est pourquoi nous avons considéré que les pères exerçaient dans le secteur informel s'ils travaillaient dans une micro-entreprise ou une entreprise associative, pour un ménage ou à leur propre compte. Nous avons ensuite différencié au sein du secteur formel les travailleurs du secteur public et para-public de ceux du secteur privé formel, afin de tester l'hypothèse d'accès au secteur public plus fortement conditionné par l'origine sociale que l'accès au secteur privé formel. Les trois secteurs considérés sont donc le secteur public et para-public, le secteur privé formel et le secteur informel.

L'inégalité des chances est ici définie comme le lien entre le secteur institutionnel de l'enquêté et celui de son père, quelles que soient les distributions des actifs parmi les enquêtés et leur père. Ce lien correspond à la mobilité sociale nette, encore appelée dans la littérature la fluidité sociale. La fluidité sociale mesure donc les chances relatives, selon le milieu social d'origine, d'atteindre telle ou telle position sociale. Une analyse des « rapports de chances relatives » – encore appelés coefficients de reproduction ou en anglais *odds ratio* – permet de comparer les villes selon leur degré de fluidité sociale.

Les rapports de chances relatives traduisent le résultat de la concurrence entre les individus dont le père exerçait dans des secteurs institutionnels distincts pour atteindre un secteur plutôt qu'un autre. Plus précisément, ils représentent l'inégalité relative entre deux individus, dont le père exerçait respectivement dans le secteur i et le secteur i' , pour atteindre le groupe j' plutôt que j . Il est défini comme suit :

$$OR_{i-i', j-j'} = \frac{\frac{n_{ij}}{n_{ij'}}}{\frac{n_{i'j}}{n_{i'j'}}} = \frac{n_{ij}n_{i'j'}}{n_{i'j}n_{ij'}} \text{ où } n_{ij} \text{ est le nombre d'observations dans la cellule}$$

(i, j) de la matrice de transition dont les lignes i représentent les trois secteurs institutionnels du père et les colonnes j les secteurs institutionnels de l'enquêté.

La chance d'atteindre un secteur j' plutôt que j est $OR_{i-i', j-j'}$ fois supérieure pour

un individu dont le père travaillait dans le secteur i' que pour un individu dont le père exerçait dans le secteur i . Si le rapport des chances relatives vaut 1, avoir un père du secteur i' n'apporte pas d'avantage comparatif par rapport à avoir un père du secteur i pour atteindre j' . Plus le rapport s'éloigne de 1 et plus la fluidité sociale entre deux secteurs institutionnels est faible. La caractéristique des rapports de chances relatives est qu'ils donnent une mesure de l'association statistique entre deux variables indépendamment des distributions marginales. La figure 1 présente pour les sept villes les rapports des chances relatives entre le secteur public et le secteur privé formel, entre le secteur public et le secteur informel et, enfin, entre le secteur privé formel et le secteur informel.

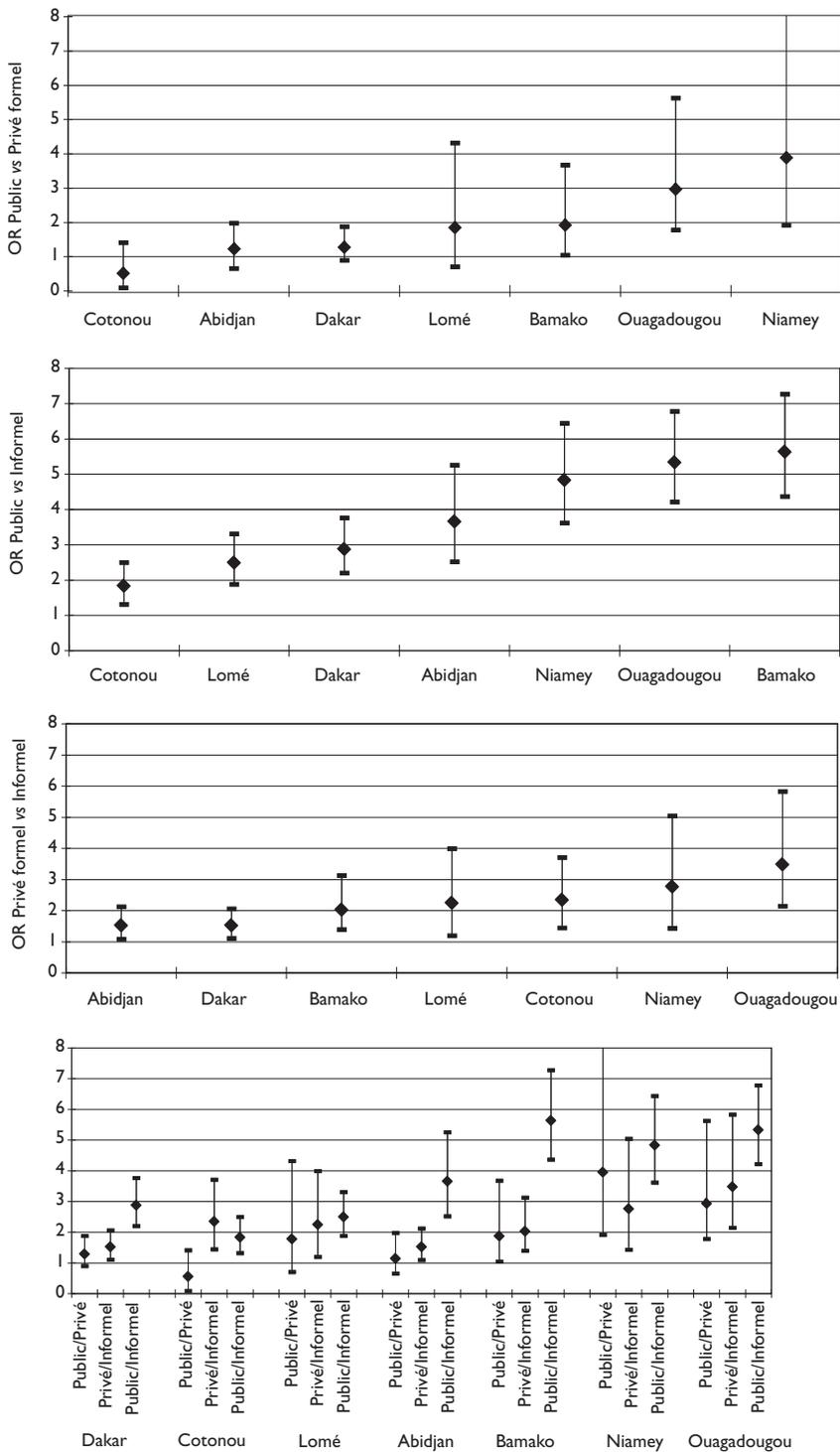


Figure 1

Rapports des chances relatives entre les trois secteurs institutionnels.

Source : enquêtes 1-2-3, phases I : UEMOA, 2001-2002, INS, Afristat, Dial ; calculs de l'auteur.

Note : pour chaque ville, la valeur centrale, représentée par un losange, correspond au rapport des chances relatives. Les bornes inférieure et supérieure, représentées par un segment, correspondent aux bornes d'un intervalle de confiance à 90 %.

Champs : les individus de 35 ans et plus.

La comparaison des figures 1A, 1B et 1C, synthétisée par la figure 1D, apporte un premier enseignement. Dans la plupart des villes, le passage entre le secteur public et le secteur informel est le moins fluide socialement. Autrement dit, la distance sociale entre le secteur informel et le secteur public est généralement bien plus élevée que celle entre le secteur public et le secteur privé formel ou que celle entre le secteur privé formel et le secteur informel. En revanche, la distance sociale entre le secteur privé formel et le secteur public est dans la majorité des villes sensiblement la même que la distance sociale entre le secteur privé formel et le secteur informel. À Bamako par exemple, un individu dont le père travaillait dans le secteur public a environ six fois plus de chances d'accéder au secteur public qu'un individu dont le père exerçait dans le secteur informel. Son avantage comparatif est trois fois moindre si on le compare cette fois à un individu dont le père travaillait dans le secteur privé formel. L'avantage relatif dans l'accès au secteur privé formel d'un individu « originaire » du secteur privé formel par rapport à un individu « originaire » du secteur informel est de la même ampleur : il a deux fois plus de chances que ce dernier d'avoir un emploi dans le secteur privé formel.

L'examen de ces graphiques permet ensuite de comparer les villes à l'aune de la fluidité sociale qu'elles offrent dans le passage intergénérationnel d'un secteur institutionnel à un autre. Dans l'ensemble, les différences entre les villes sont plus importantes lorsqu'il s'agit de la fluidité entre le secteur public et le secteur informel, puis entre le secteur public et le secteur privé formel. Les distances sociales entre le secteur privé formel et le secteur informel ne diffèrent pas significativement entre les villes, à l'exception de Ouagadougou qui présente une distance sociale significativement supérieure à celles observées à Abidjan et à Dakar.

Concernant la fluidité sociale entre le secteur public et le secteur privé formel, deux groupes de villes s'opposent : Niamey et Ouagadougou se caractérisent par une rigidité sociale significativement plus élevée qu'à Cotonou, Abidjan et Dakar puisque les intervalles de confiance entre ces deux groupes sont disjoints. À Niamey, avoir un père dans le secteur public multiplie par 4 les chances de travailler dans le public par rapport à avoir un père dans le secteur privé formel. Ce rapport n'est que de 1,1 à Abidjan, signifiant une quasi-égalité des chances dans l'accès au secteur privé formel entre des individus « originaires » du public et ceux du privé.

Les mêmes groupes se retrouvent lorsqu'il s'agit de la fluidité entre le secteur public et le secteur informel, à la différence que Bamako rejoint le groupe des villes les moins fluides. À Cotonou, Lomé et Dakar, le rapport des chances relatives est en moyenne de 2,4 alors qu'à Niamey, Ouagadougou et Bamako, il est en moyenne de 5,3.

La modélisation log-linéaire UniDiff⁴ permet de synthétiser ces résultats et de proposer un classement des villes en prenant en compte simultanément ces

4. Modèle log-multiplicatif « Uniform Difference », introduit dans la littérature par ERIKSON et GOLDTHORPE (1992) et XIE (1992).

trois dimensions. Elle permet en effet de donner une mesure synthétique de la façon dont l'association entre deux variables qualitatives – le secteur de l'enquête et celui du père – diffère selon une troisième variable, la ville, et ce quelles que soient les modalités des deux variables qualitatives considérées. Cette mesure synthétique est appelée paramètre β ou encore paramètre d'intensité⁵. L'évolution du paramètre d'intensité résume donc la variation entre les villes des inégalités sociales dans l'accès à un secteur institutionnel. Par convention, on fixe la valeur du paramètre à 1 pour Dakar. Un paramètre supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1) signifie une intensité plus forte (respectivement moins forte) d'inégalité des chances. Plus précisément, cela suppose que tous les rapports des chances relatives (*odds ratios*) augmentent avec la même intensité β_j entre Dakar et l'autre ville considérée, et ceci pour les trois secteurs institutionnels. Les paramètres de chaque ville sont présentés dans la figure 2. La significativité des différences entre chacun des paramètres a été systématiquement testée, ce qui a permis de définir des groupes de villes, représentés sur la figure 2.

Cette analyse montre que les sept capitales d'Afrique de l'Ouest offrent des chances bien différentes dans l'accès aux secteurs institutionnels. Deux groupes de villes émergent. Les villes côtières de Dakar, Cotonou, Lomé et Abidjan forment le premier groupe. Elles ont en commun un faible degré d'inégalité des chances relativement aux autres villes. À l'inverse, Bamako, Niamey et Ouagadougou ont un degré d'inégalité des chances presque deux tiers plus élevé que celui de l'autre groupe. La frontière entre les deux groupes se confond pour Abidjan et Bamako⁶.

Notons que dans l'étude de COGNEAU *et al.* (2007), la Côte d'Ivoire, seul pays commun à cette étude, offre un degré d'inégalité bien plus élevé que celui observé dans les deux pays anglophones étudiés (Ouganda et Ghana).

Les pays dont les capitales présentent le moins de fluidité sociale partagent un certain nombre de caractéristiques (voir tableau 1). Le Mali, le Burkina Faso comme le Niger sont des pays enclavés. Parmi les sept pays étudiés, ils présentent les plus faibles indices de développement humain. Les niveaux d'éducation et d'alphabétisation y sont les plus bas. À l'inverse, les taux de mortalité ou de malnutrition y sont les plus élevés. L'urbanisation y est plus faible qu'ailleurs puisque la population rurale représente une part beaucoup plus importante de la population qu'au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou au Togo. Les indices de fécondité y sont de plus supérieurs d'au moins un point à ceux observés dans les quatre autres pays.

5. Cette modélisation est présentée plus en détail sur le site qui accompagne cet ouvrage (<http://www.dial.ird.fr/publications>).

6. Cette opposition entre ville côtières et villes enclavées est robuste au changement de la définition du secteur informel : si nous définissons le secteur informel de l'enquête de façon identique à la façon dont il est défini pour les pères, à savoir travailler dans une micro-entreprise, pour un ménage ou à son propre compte, Ouagadougou, Niamey et Bamako s'opposent par leur degré d'inégalité des chances élevé à Cotonou, Lomé, Dakar et Abidjan, avec une frontière qui toutefois se confond pour Abidjan.

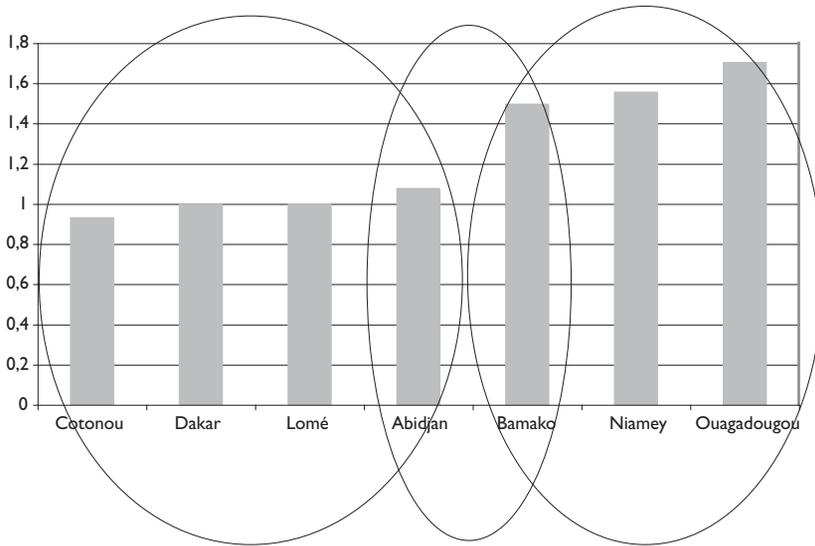


Figure 2
Paramètres d'intensité du lien entre secteur institutionnel des individus
et de leur père (paramètres β du modèle UniDiff).

Source : enquêtes 1-2-3, phases I (voir figure 1) ; calculs de l'auteure.

Champs : les individus de 35 ans et plus.

Lecture : le paramètre d'intensité d'Abidjan n'est pas significativement différent de celui de Lomé ou de Bamako mais est significativement différent de celui de Niamey. Celui de Bamako n'est pas significativement différent de celui de Niamey ou d'Abidjan mais est significativement différent de celui de Lomé.

Ces résultats semblent rejoindre la théorie libérale de la mobilité sociale (PARSONS, 1960 ; BLAU et DUNCAN, 1967 ; TREIMAN, 1970), selon laquelle plus une société est industrialisée et plus les critères de sélection sur le marché du travail sont méritocratiques, à travers notamment l'accroissement de la demande pour le travail qualifié ou de l'urbanisation qui crée une mobilité géographique et diminue le sentiment de communauté. Cependant, l'échantillon des pays, comprenant sept observations, est trop petit pour en tirer une réelle conclusion.

Un autre constat est que les villes où l'inégalité des chances est la plus forte ne sont pas les plus inégalitaires en termes de revenus d'après les Gini calculés à partir des mêmes enquêtes⁷. Ce résultat diffère de l'analyse comparative de COGNEAU *et al.* (2007) portant sur le Ghana, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Guinée. Cette différence de résultat peut s'expliquer par le fait que les pays que nous considérons ont des degrés d'inégalité de revenu trop proches pour pouvoir saisir un lien entre l'inégalité des chances et l'inégalité de revenu, ce qui n'est pas le cas de l'étude citée.

7. L'inégalité en termes de revenu est mesurée par le coefficient de Gini sur les revenus dans la capitale.

Le rôle de l'éducation dans l'inégalité des chances d'accéder aux secteurs institutionnels

L'analyse précédente propose une vision globale de l'inégalité des chances dans l'accès aux différents secteurs institutionnels. Elle ne prend cependant en compte qu'une seule dimension de l'origine sociale, le secteur institutionnel du père. Elle ne donne ensuite aucune information sur le lien causal entre le secteur institutionnel du père et celui de ses enfants. L'effet du secteur institutionnel du père est-il direct ou bien détermine-t-il une autre caractéristique des individus comme leur niveau d'éducation qui, à son tour, va influencer sur l'accès à un secteur institutionnel ?

Cette partie vise à affiner les résultats précédents en considérant une définition plus large de l'origine sociale comprenant le lieu de naissance et l'ethnie et en tenant compte du niveau d'éducation des individus, afin d'éclaircir par quel canal transite l'effet de l'origine sociale sur l'accès à un secteur institutionnel.

Pour ce faire, nous estimons dans un premier temps pour chaque ville un modèle logit expliquant la probabilité d'accéder à un secteur institutionnel plutôt qu'aux deux autres en fonction de quatre dimensions de l'origine sociale (le secteur institutionnel du père, si le père a été ou non scolarisé, le lieu de naissance et l'ethnie) tout en contrôlant par le sexe des enquêtés. Il s'agit du modèle 1 pour l'accès au secteur public, du modèle 3 pour l'accès au secteur privé formel et du modèle 5 pour l'accès au secteur informel. Notons que l'ethnie est mesurée ici comme l'appartenance à l'ethnie la plus représentée dans la ville, à l'exception de la Côte d'Ivoire où la référence est d'appartenir aux groupes ethniques des Akan, des Krou ou des Mandé du Sud⁸ afin de tester l'hypothèse d'une division sociale du travail basée sur « l'ivoirité » (voir chapitre 9). Dans un second temps, nous estimons les mêmes modèles mais en incluant le niveau d'éducation des enquêtés. Ce sont les modèles 2, 4 et 6 pour respectivement l'accès au secteur public, au secteur privé formel et au secteur informel. Si dans ces modèles l'origine sociale a toujours un effet significatif, cela signifie que l'origine sociale a un effet direct sur l'accès aux secteurs institutionnels. Si l'effet n'est plus significatif, alors l'effet de l'origine sociale est indirect puisqu'il influence le niveau d'éducation atteint qui, lui-même, détermine le secteur institutionnel. Le tableau 2 présente les rapports des chances relatives obtenus par l'estimation de ces modèles logit (au total $6 \times 7 = 42$ modèles).

8. Le groupe des Akan comprend notamment les Baoulé, Agni, Ébrié, celui des Krou les Bété, Krou et Bakoué, celui des Mandé du Sud les Gouro, Dan et Gagou. Ces groupes sont ici opposés à ceux des Mandé du Nord (Dioula, Malinké, Koro, etc.) et au groupe ethnique voltaïque (Koulango, Lobi, Birifor, etc.).

Tableau 2
Estimation logit des effets de l'origine sociale sur l'accès aux secteurs public, privé formel et informel

Caractéristiques		Public		Privé formel		Informel	
		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Père dans le public ou para-public (réf. informel)	Cotonou	1,2	0,8	2,9	2,5	0,4	0,6
	Dakar	2,1	1,1	1,8	1,6	0,4	0,6
	Lomé	2,3	1,4	1,8	1,4	0,4	0,6
	Abidjan	2,5	1,6	1,0	0,8	0,6	1,0
	Bamako	4,0	2,2	1,0	0,8	0,3	0,6
	Niamey	3,0	1,5	2,2	1,5	0,3	0,5
	Ouagadougou	3,5	1,6	1,8	1,3	0,3	0,6
Père dans le privé (réf. informel)	Cotonou	0,9	0,6	1,8	1,4	0,8	1,3
	Dakar	1,4	1,1	1,5	1,2	0,6	0,8
	Lomé	1,1	0,8	1,7	1,5	0,7	0,9
	Abidjan	2,0	1,8	0,8	0,7	0,8	1,0
	Bamako	2,3	1,9	1,0	0,9	0,6	0,7
	Niamey	0,8	0,4	2,8	2,5	0,6	1,0
	Ouagadougou	1,5	0,6	2,0	1,5	0,5	1,2
Est né dans l'agglomération de...	Cotonou	0,5	0,5	1,0	1,2	1,6	1,4
	Dakar	0,9	0,8	1,1	1,0	1,0	1,2
	Lomé	0,6	0,7	0,9	0,8	1,5	1,5
	Abidjan	0,9	0,9	1,3	1,2	0,9	0,9
	Bamako	1,0	0,8	1,7	1,6	0,8	0,8
	Niamey	0,9	0,7	1,4	1,3	1,0	1,1
	Ouagadougou	0,8	0,8	1,1	1,1	1,2	1,1
Appartient à l'ethnie majoritaire	Cotonou	1,4	1,3	0,9	0,9	0,8	0,9
	Dakar	0,9	0,9	0,7	0,7	1,4	1,4
	Lomé	0,7	0,8	1,1	1,1	1,2	1,1
	Abidjan	4,4	2,2	2,0	1,4	0,3	0,5
	Bamako	1,0	1,2	0,7	0,7	1,3	1,1
	Niamey	1,2	1,4	0,9	0,9	0,9	0,8
	Ouagadougou	0,5	1,0	0,5	0,6	2,5	1,5
Sexe (réf. femme)	Cotonou	3,1	1,6	4,8	3,0	0,2	0,3
	Dakar	2,0	1,6	4,1	4,2	0,2	0,2
	Lomé	3,4	1,8	5,8	4,0	0,2	0,3
	Abidjan	2,3	1,2	4,6	3,6	0,2	0,3
	Bamako	1,6	1,1	6,8	6,2	0,3	0,3
	Niamey	1,8	1,3	4,6	3,8	0,3	0,4
	Ouagadougou	2,1	1,6	2,9	2,6	0,3	0,4

Réduire l'inégalité des chances sur le marché urbain du travail : une question d'éducation ?

Caractéristiques		Public		Privé formel		Informel	
		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Père a été à l'école	Cotonou	2,1	1,2	1,2	0,7	0,5	1,1
	Dakar	1,6	1,4	1,8	1,5	0,5	0,6
	Lomé	1,1	0,6	1,6	1,3	0,7	1,2
	Abidjan	1,2	0,7	2,0	1,7	0,5	0,7
	Bamako	1,5	0,9	1,3	1,2	0,6	0,9
	Niamey	1,7	0,9	1,3	1,0	0,5	1,1
	Ouagadougou	1,1	0,7	1,6	1,3	0,7	1,3
Éducation primaire complète ou secondaire I incomplète (réf. < primaire complet)	Cotonou		5,1		2,2		0,3
	Dakar		5,2		2,0		0,3
	Lomé		3,4		2,5		0,3
	Abidjan		5,5		2,6		0,3
	Bamako		3,4		1,4		0,5
	Niamey		4,8		2,8		0,2
	Ouagadougou		6,3		2,7		0,2
Éducation secondaire I complète et plus (réf. < primaire complet)	Cotonou		17,2		7,4		0,0
	Dakar		13,2		2,9		0,1
	Lomé		13,5		3,4		0,1
	Abidjan		25,0		2,8		0,9
	Bamako		19,9		2,3		0,1
	Niamey		18,1		3,3		0,0
	Ouagadougou		24,5		3,5		0,0

Source : enquêtes 1-2-3, phases 1 : UEMOA, 2001-2002, INS, Afristat, Dial ; calculs de l'auteur.

Champs : les individus de 35 ans et plus.

Lecture : d'après le modèle 1, avoir à Dakar un père dans le secteur public multiplie par 2,1 le « *odd* » de travailler dans le public par rapport à un père qui travaille dans le secteur informel. Autrement dit, la probabilité de travailler dans le secteur public divisée par la probabilité de ne pas y travailler augmente toutes choses égales par ailleurs de 110 % lorsque le père a travaillé dans le secteur public plutôt que dans le secteur informel.

Note : les *odd ratios* en gras correspondent à des coefficients significatifs au seuil de 10 %.

Accès au secteur public

Les modèles 2 montrent que les villes les moins fluides, à savoir Bamako, Niamey et Ouagadougou, sont caractérisées par un effet propre du secteur institutionnel du père sur l'entrée dans le secteur public, indépendamment de l'effet qu'il a pu avoir dans la détermination du niveau d'éducation : dans ces villes, toutes choses égales par ailleurs, avoir un père ayant exercé dans le secteur public augmente significativement les chances de travailler dans le secteur public par rapport à avoir un père travaillant dans le secteur informel. Ces chances sont multipliées par 2,2 à Bamako et par 1,6 et 1,5 à Ouagadougou et Niamey. Ainsi, dans les capitales des trois pays enclavés de l'UEMOA, la

situation professionnelle du père a un effet direct dans l'accès au secteur public, à travers la transmission d'un capital humain autre que l'éducation (connaissance d'un milieu professionnel, savoir-faire, goût pour le secteur public, etc.), ou encore d'un capital social.

Dans les autres villes, avoir un père exerçant dans le secteur public n'a pas d'effet dans l'accès à ce secteur. Une fois pris en compte son effet sur le niveau d'éducation atteint, le secteur institutionnel du père n'est plus déterminant pour intégrer le secteur public, à l'exception de Cotonou et d'Abidjan où avoir un père dans le secteur privé constitue un désavantage à Cotonou et un avantage à Abidjan par rapport à avoir un père dans le secteur informel. Plus qu'une transmission intergénérationnelle de la position sur le marché du travail, ces résultats traduisent pour Cotonou une faible distance sociale entre les secteurs, notamment public et privé formel, et pour Abidjan une forte distance sociale entre secteurs public et informel alors que les secteurs publics et privés formels sont très proches (voir figure 1D). C'est pourquoi on peut conclure qu'à Dakar, Cotonou, Lomé et Abidjan, le rôle du secteur institutionnel du père dans l'atteinte du secteur public s'exerce par un canal indirect, en déterminant le niveau d'éducation. D'autres dimensions de l'origine sociale interviennent cependant dans l'accès au secteur public.

À Bamako et à Niamey, le fait d'avoir un père qui travaillait dans le secteur privé formel a par ailleurs un effet significatif sur l'atteinte du secteur public, relativement au fait d'avoir un père qui exerçait dans le secteur informel. Cet effet est positif à Bamako et négatif à Niamey. Ces résultats traduisent la faible distance sociale entre les secteurs privé formel et informel, à Niamey, et entre le secteur public et le secteur privé formel à Bamako, déjà observée dans la figure 1D et qui se maintient lorsque l'on prend en compte d'autres dimensions de l'origine sociale, le niveau d'éducation ou encore le genre.

À Niamey, l'inégalité des chances est renforcée par le rôle significatif de l'ethnie dans l'accès au secteur public. Appartenir à l'ethnie des Djerma augmente en effet ses chances d'accéder au secteur public, et ce quels que soient le niveau d'éducation, le sexe, le lieu de naissance ou l'activité du père. À l'inverse, cela diminue significativement la probabilité d'intégrer le secteur informel (modèle 6). Les Djerma, bien que minoritaires (22 % de la population contre 56 % pour les Haoussa⁹), occupent la partie ouest du pays et sont par conséquent les plus représentés à Niamey. Les Djerma sont par ailleurs les premiers à avoir occupé les postes de cadres dans l'administration et l'armée coloniales. C'est également de cette ethnie que sont issus les trois dirigeants du Niger depuis l'indépendance jusqu'en 1993¹⁰.

En revanche, Niamey comme Bamako et Abidjan sont les seules villes où, à niveau d'éducation identique et une fois l'ethnie, le lieu de naissance et le sec-

9. GAZIBO, 2009.

10. Hamani Diouri de 1960 à 1974 ; Seyni Kountché de 1974 à 1987 ; Ali Saibou de 1987 à 1993.

teur institutionnel et la scolarisation du père pris en compte, être une femme ne constitue pas un désavantage dans l'accès au secteur public.

À Abidjan, l'ethnie a également un effet significatif sur l'accès au secteur public. Appartenir aux groupes ethniques des Akan, des Krou et des Mandé du Sud augmente significativement les chances d'atteindre le secteur public – elles sont multipliées par 2,2 – par rapport à ceux qui appartiennent aux groupes ethniques des Mandé du Nord ou des Voltaïques. On retrouve le même résultat pour l'accès au secteur privé formel et le résultat inverse pour l'accès au secteur informel (modèles 4 et 6). Ce résultat va dans le sens de la thèse d'une division sociale du travail basée sur « l'ivoirité » et qui oppose les ethnies dites autochtones du Sud aux ethnies dites allogènes du Nord : « Sous le régime d'Houphouët-Boigny, [...] en milieu urbain, l'intégration économique et sociale des étrangers se faisait de manière relativement aisée, sous la forme d'une division sociale du travail, héritée de la politique de mise en valeur coloniale, qui pouvait se résumer par la formule suivante : aux Ivoiriens "de souche" (selon les mots en vigueur aujourd'hui pour désigner les populations du Sud), les emplois salariés dans l'administration et les grandes entreprises publiques ou parapubliques ; aux étrangers et aux ressortissants du Nord (notamment dioula), le petit commerce, le transport et les petits métiers du secteur informel. » (BANÉGAS, 2009).

À Cotonou et à Lomé, le secteur public est plus ouvert, toutes choses égales par ailleurs, aux migrants, définis comme les individus nés en dehors de la ville. Ce résultat n'est pas très intuitif. On s'attendrait plutôt à ce qu'être né dans la ville permette de générer un capital social qui favorise l'entrée dans le secteur public. Ce résultat peut s'interpréter comme un favoritisme envers les individus issus de certaines régions dans le recrutement des secteurs public et para-public. En comparant, parmi les individus occupés qui ne vivent pas depuis toujours dans la capitale, la distribution des secteurs institutionnels des actifs occupés selon le département de résidence avant migration à la capitale, on note que les préfectures où la part du secteur public est surreprésentée sont Kozah, pour le Togo, préfecture d'origine des présidents Gnassingbé Eyadéma père et fils¹¹, et Natitingou pour le Bénin, département de naissance du président Mathieu Kérékou¹². À Cotonou, l'inégalité des chances selon sa région de naissance est renforcée par un effet significatif de l'ethnie pour intégrer le secteur public : appartenir à l'ethnie des Fon, ethnie majoritaire à Cotonou, multiplie, toutes choses égales par ailleurs, par 1,3 la probabilité de travailler dans le secteur public.

Accès au secteur privé formel

Parmi les villes les moins fluides, seule Niamey est caractérisée par un effet direct de la position du père sur le marché du travail dans l'accès au secteur

11. Présidents du Bénin de 1967 à nos jours.

12. Président du Bénin entre 1972 et 1991 et entre 1996 et 2006.

privé formel (modèle 4). Dans cette ville, on observe une reproduction sociale dans le secteur privé formel puisqu'avoir un père travaillant dans le privé augmente significativement les chances d'y travailler soi-même. À Ouagadougou et à Bamako cependant, d'autres dimensions de l'origine sociale conditionnent l'accès au secteur privé formel. À Ouagadougou, à caractéristiques égales, les Mossi ont moins de chances d'accéder au secteur privé formel que les individus appartenant aux autres ethnies. Ceci s'explique par leur plus grande présence dans le secteur informel (l'appartenance à l'ethnie majoritaire a un effet significatif dans le modèle 6). À Bamako, le lieu de naissance donne un avantage comparatif dans l'accès au secteur privé formel : être né à Bamako favorise significativement cet accès. Une interprétation de ce résultat est qu'être né à Bamako – et implicitement y avoir passé la majorité de sa vie – permet le développement d'un réseau social nécessaire à l'insertion professionnelle dans le secteur privé formel.

Dans les villes les plus fluides, le secteur institutionnel du père n'a pas d'effet direct dans l'accès au secteur privé formel, à l'exception de Dakar et Cotonou, où être « originaire » du secteur public procure un avantage par rapport à être « originaire » du secteur informel. À caractéristiques égales, les individus dont le père travaillait dans le secteur public ont 2,5 fois plus de chances à Cotonou et 1,6 à Dakar d'exercer dans le secteur privé formel. Il n'y a donc pas reproduction sociale mais une passerelle intergénérationnelle allant du public vers le privé. En revanche, les autres dimensions de l'origine sociale n'ont pas d'effet significatif sauf à Dakar où, comme à Ouagadougou, l'appartenance à l'ethnie majoritaire (les Wolof) diminue la probabilité d'intégrer le secteur privé formel et augmente celle de participer au secteur informel.

Notons enfin que, dans toutes les villes, le désavantage des femmes relativement aux hommes est plus important lorsqu'il s'agit d'intégrer le secteur privé formel plutôt que le secteur public.

Accès au secteur informel

Les sept villes ne se distinguent pas vraiment quant au rôle du statut professionnel du père dans l'accès au secteur informel (modèle 6). À l'exception d'Abidjan, avoir un père qui a travaillé dans le secteur informel augmente dans toutes les villes la probabilité de travailler soi-même dans le secteur informel, par rapport aux individus dont le père travaillait dans le secteur public, et ce quel que soit son niveau d'éducation. À Abidjan, il n'y a pas d'effet direct significatif du statut du père.

En revanche, l'effet de l'appartenance à l'ethnie majoritaire est différent selon les pays : il est nul à Cotonou, Lomé et à Bamako, significativement positif à Dakar et à Ouagadougou et significativement négatif à Abidjan et à Niamey, comme déjà évoqué.

Il en est de même pour le lieu de naissance : être né dans la ville augmente la probabilité de travailler dans le secteur informel à Cotonou et à Lomé. Cet effet

est le pendant de l'effet négatif d'être né dans la ville sur l'accès au secteur public.

Dans toutes les villes, enfin, le sexe est un facteur discriminant dans l'accès au secteur informel, les femmes ayant une probabilité plus forte que les hommes d'y travailler.

Conclusion

À partir de données parfaitement comparables, cette étude montre que dans les sept capitales ouest-africaines considérées, l'origine sociale a un rôle déterminant dans le positionnement sur le marché du travail. Cependant, les villes n'offrent pas le même degré d'inégalité des chances : les trois villes de pays enclavés, et présentant les plus faibles niveaux de développement humain et de richesse, sont caractérisées par un niveau plus élevé d'inégalité des chances que les villes côtières. Ce classement des villes en deux groupes est robuste au choix de la variable de résultat considérée, à savoir le secteur institutionnel, la catégorie socio-professionnelle ou encore le niveau d'éducation¹³, avec toutefois une frontière un peu floue entre Abidjan et Bamako. En moyenne, Bamako, Niamey et Ouagadougou ont un degré d'inégalité presque deux tiers plus élevé que celui observé à Dakar, Abidjan, Lomé et Cotonou, lorsqu'il s'agit de l'accès aux secteurs institutionnels ou de la catégorie socio-professionnelle, et de moitié plus élevé en termes d'accès à l'éducation.

À l'exception de Bamako, Niamey et Ouagadougou, les canaux de transmission intergénérationnelle des inégalités sont principalement indirects lorsqu'il s'agit de l'accès aux secteurs institutionnels public et privé : l'atteinte d'un de ces secteurs institutionnels dépend essentiellement du niveau d'éducation, sachant que la situation professionnelle des parents détermine ce niveau d'éducation. Ceci explique que la fluidité sociale soit la plus faible entre le secteur public et le secteur informel, puisque le secteur public est le secteur qui valorise le plus l'éducation et attire les plus éduqués, le secteur informel se situant à l'autre extrême (voir chapitre 5 ; DIMOVA *et al.*, 2010).

En revanche, en plus de ce canal indirect via l'éducation, l'accès à une catégorie socio-professionnelle salariée ou au secteur informel, et pour Bamako, Niamey et Ouagadougou l'accès au secteur public, dépendent directement de la situation professionnelle des parents. Les chances d'exercer un emploi dans le secteur informel sont beaucoup plus élevées, toutes choses égales par ailleurs, si le père exerce lui-même dans le secteur informel. De même, accéder à une

13. L'analyse portant sur la catégorie socio-professionnelle et le niveau d'éducation se trouvent sur le site qui accompagne cet ouvrage (<http://www.dial.ird.fr/publications>).

catégorie socio-professionnelle salariée (cadre, employé, ouvrier, manœuvre) plutôt que non salariée (patron, employeur, indépendant, aide familial, apprenti) est favorisé par le fait d'avoir un père ayant appartenu à une catégorie salariée. Enfin, à Bamako, Niamey et Ouagadougou, la probabilité de travailler dans le secteur public augmente significativement lorsque le père exerçait dans le secteur public, toutes choses égales par ailleurs. Cette transmission intergénérationnelle directe pourrait s'expliquer par l'existence d'un capital informationnel ou social transmissible que les parents ont pu accumuler grâce à leur position sur le marché du travail.

Ces résultats permettent d'établir une typologie des sept villes au regard de l'inégalité des chances sur le marché du travail :

– à Cotonou, Dakar et Lomé, l'inégalité des chances dans l'accès au secteur institutionnel est modérée, relativement aux autres villes, et le secteur institutionnel du père a un effet principalement indirect sur l'accès à un secteur institutionnel, en conditionnant le niveau d'éducation atteint par les individus ;

– à Abidjan, le lien entre secteur institutionnel des individus et celui de leur père est également principalement indirect. L'inégalité des chances scolaires y est cependant plus élevée que dans les trois précédentes villes, ce pourquoi Abidjan se trouve à la frontière du groupe précédent en termes d'inégalité des chances dans l'accès au secteur institutionnel ;

– Bamako, Niamey et Ouagadougou cumulent un effet direct du secteur institutionnel du père sur celui des individus à un effet indirect via l'éducation relativement élevé. Ces deux effets cumulés font que ces villes appartiennent au groupe dans lequel l'inégalité des chances dans l'accès à un secteur institutionnel est la plus forte.

Ainsi, à Cotonou, Dakar, Lomé et Abidjan, une politique visant à réduire l'inégalité des chances scolaires permettrait de réduire en grande partie l'inégalité des chances d'accès aux différents secteurs institutionnels (encadré 1). En revanche, à Bamako, Niamey et Ouagadougou, une telle politique ne serait pas suffisante si l'effet direct observé de la position du père s'explique par l'existence d'un capital informationnel ou social transmissible que les parents ont pu accumuler grâce à leur position sur le marché du travail. À long terme cependant, l'égalisation des chances scolaires, en modifiant profondément les normes et valeurs de la société, pourrait réduire l'effet direct de la situation du père sur la position sur le marché du travail.

Cette étude montre également que la situation professionnelle n'est pas la seule dimension de l'origine sociale à influencer sur la position sur le marché du travail. À Niamey, Ouagadougou, Dakar et Abidjan, l'ethnie a un effet sur la position sur le marché du travail, même une fois pris en compte le fait d'être migrant ou non. L'appartenance à l'ethnie des Djerma à Niamey et aux groupes ethniques des Akan, des Krou et des Mandé du Sud à Abidjan augmente significativement les chances d'atteindre le secteur public ou d'être salarié et diminue celles de travailler dans le secteur informel. À Dakar et à

Ouagadougou, l'appartenance aux ethnies les plus représentées dans la ville, respectivement les Wolof et les Mossi, diminue la probabilité d'intégrer le secteur privé formel ou d'être salarié et augmente celle de participer au secteur informel. À Cotonou, Lomé et Bamako, c'est le fait d'être migrant qui affecte la position sur le marché du travail. Il constitue un avantage à Cotonou et à Lomé dans l'atteinte du secteur public et d'un emploi salarié et un désavantage à Bamako dans l'accès au secteur privé formel. À Niamey et à Ouagadougou, être migrant constitue également un avantage dans l'atteinte d'un emploi salarié.

Encadré I

Quelles politiques pour réduire l'inégalité des chances en Afrique ?

A- Réduire l'inégalité des chances scolaires en agissant sur l'offre éducative

1. Orienter les dépenses publiques en éducation vers les plus défavorisés.

Plusieurs études ont montré qu'en Afrique, les dépenses publiques en éducation ne bénéficient pas prioritairement aux plus défavorisés. Pour remédier à cela, certains pays se sont dotés d'une *carte scolaire* afin d'identifier les zones et les populations non desservies par les services scolaires et ainsi de rendre plus équitables les choix d'investissement dans de nouveaux établissements ou l'allocation des enseignants. Cette pratique est cependant loin d'être généralisée. D'autres pays ont opté pour de nouvelles méthodes d'allocation des ressources scolaires, comme les subventions par élève envoyées aux établissements pour couvrir les dépenses non salariales, pratiquées dans de nombreux pays anglophones, mais également au Rwanda, à Madagascar et au Bénin. En Afrique du Sud, la *subvention par élève* allouée aux établissements est d'autant plus élevée que l'école scolarise des enfants défavorisés ou est située dans un environnement pauvre. Des normes d'allocation des enseignants plus favorables aux établissements défavorisés ont été fixées, privilégiant un nombre d'élèves par enseignant plus faible dans ces établissements. Ces mesures ont contribué à réduire les inégalités entre écoles publiques qui étaient très fortes du temps de l'apartheid. Néanmoins, malgré ces mesures, les coûts unitaires les plus élevés continuent à être observés dans les 20 % d'établissements publics qui scolarisent les élèves des familles les plus aisées, du fait de la difficulté à envoyer des enseignants qualifiés dans les zones défavorisées et de l'impossibilité d'imposer des normes trop différentes d'allocation des enseignants entre établissements.

2. Rendre la scolarité plus abordable en supprimant les frais de scolarité dans l'enseignement primaire.

Un des premiers pays à avoir appliqué une telle mesure en Afrique fut le Malawi en 1991. Les effets ont été notables dès son introduction, comme l'atteste l'augmentation de l'effectif scolarisé qui est passé de 1,7 à 2,9 millions d'enfants en deux ans. L'Ouganda a suivi en 1997 et a connu une hausse comparable des effectifs d'élèves. Depuis, de nombreux pays leur ont emboîté le pas, comme le Cameroun en 1999, la Tanzanie en 2001, la Zambie en 2002, Madagascar en 2003 et le Burundi en 2005. Dans tous ces pays,

cette réforme a eu un impact considérable sur la scolarisation des enfants, en particulier sur celle des enfants les plus défavorisés et des zones rurales mais n'a pas eu d'impact positif sur la rétention des élèves les plus défavorisés, notamment du fait d'un mauvais accompagnement de cette réforme créant une forte détérioration de la qualité des conditions d'enseignement.

3. Rendre l'offre d'éducation plus flexible et l'adapter aux besoins des élèves les plus défavorisés,

en assouplissant certaines réglementations qui entravent la scolarisation (obligation de présenter un certificat de naissance pour une première inscription ou d'être inscrit par ses parents, exclusion des filles enceintes ou ayant accouché), en modifiant le calendrier scolaire pour qu'il soit en phase avec le calendrier agricole ou encore en développant des programmes spécifiques à certains groupes défavorisés (orphelins du sida, enfants soldats ou handicapés, etc.).

4. Donner accès à une bonne éducation aux enfants démunis les plus brillants.

Une autre stratégie suivie par certains pays est d'encourager les élèves les plus brillants à s'inscrire dans de bonnes écoles préparant à des études longues. De nombreux pays africains entretiennent ainsi des établissements de prestige : internats ou collèges/lycées de prestige où sont scolarisés les meilleurs élèves. Tout dépend de la manière dont est assurée la sélection et si, notamment, les enfants des zones rurales et des milieux défavorisés y sont équitablement représentés. Des pratiques proches de quotas ont été envisagées (comme en Tanzanie) mais rarement efficacement et équitablement mises en œuvre dans la durée. D'autres pays ont mis en place des mesures ciblées sur les groupes sous-représentés. L'Inde a développé des internats spéciaux pour des élèves des castes sous-représentées. Elle a aussi des internats gratuits pour les filles des zones rurales et encourage ainsi leur scolarisation dans le secondaire. Ce type de mesure est encore peu développé en Afrique, compte tenu de son coût mais pourrait être appelé à se développer.

B- Réduire l'inégalité des chances scolaires en agissant sur la demande de scolarisation

I. Réduire les coûts indirects de la scolarisation.

Plusieurs programmes visent à réduire les coûts indirects des plus défavorisés et à stimuler ainsi leur demande scolaire. Les programmes de transferts conditionnels et d'alimentation scolaire sont parmi les plus populaires. Les programmes de transferts conditionnels, très développés en Amérique latine, consistent à verser une allocation mensuelle aux familles les plus pauvres sous condition qu'elles envoient leurs enfants à l'école. Les évaluations d'impact de ces programmes concluent généralement qu'ils permettent d'augmenter significativement la scolarisation des pauvres et leur rétention dans le système scolaire. En Afrique, de tels projets sont en cours d'expérimentation, sous forme pilote, dans un certain nombre de pays (Tanzanie, Nigéria, Kenya, Zimbabwe) mais généralement sans conditionnalité (Malawi, Zambie, Ghana, Mozambique). Aucune évaluation de l'impact de ces programmes n'a pu encore être menée. Les programmes d'alimentation scolaire existent dans de nombreux pays en Afrique. De nombreuses études ont mis l'accent sur l'impact positif de ce type d'intervention sur la participation des élèves et sur leur assiduité en cours. Ils améliorent les capacités d'apprentissage des élèves les plus nécessiteux et constituent une

incitation pour les familles d'envoyer et de maintenir les enfants à l'école. Ces programmes sont d'autant plus efficaces qu'ils interviennent tôt dans le cursus scolaire et qu'ils ciblent les écoles scolarisant le plus d'enfants très pauvres et vulnérables.

2. Accroître l'éducabilité des enfants.

Les premières années de la vie jouent un rôle clé dans la formation du cerveau humain. Or, une mauvaise hygiène et alimentation, de mauvais traitements au cours de la petite enfance peuvent perturber de manière irrémédiable le développement physique, mental, cognitif et affectif des nouveaux-nés et des enfants. Les *programmes portant sur la petite enfance*, qui combinent des interventions en santé, vaccination, nutrition et stimulation, peuvent aider à réduire les inégalités dans le développement cognitif des enfants, et ce d'autant plus qu'ils sont mis en place tôt.

C- Réduire l'inégalité des chances en agissant sur le marché du travail

1. Améliorer l'accès à l'information sur les opportunités d'emploi.

Les canaux formels de recherche d'emploi sont très peu utilisés en Afrique. Dans les capitales de l'UEMOA, seuls 10 % des actifs ont trouvé leur emploi à travers ces canaux. Le taux d'inscription des demandeurs d'emploi auprès d'une agence d'emploi est très faible, notamment du fait d'une mauvaise connaissance de ces agences : 65 % des chômeurs non enregistrés ne connaissent pas l'existence d'une telle agence. Ainsi, rendre les agences d'emploi plus efficaces et mieux connues permettrait un accès plus équitable au marché du travail.

2. Permettre aux plus défavorisés d'accéder au marché du crédit.

Si la transmission directe intergénérationnelle de la position sur le marché du travail se fait à travers la transmission d'un capital physique, alors rendre plus égalitaire l'accès au capital physique en améliorant l'accès au marché du crédit devrait contribuer à l'égalisation des chances sur le marché du travail.

3. Aider les plus défavorisés à se créer un réseau social

utile dans la recherche d'emploi. Dans les capitales de l'UEMOA, plus de 60 % des actifs ont fait appel à leur réseau social pour trouver leur emploi. Même si les caractéristiques et les modes de formation de réseaux sociaux sont encore très méconnus en Afrique, il semblerait qu'une politique visant à développer le réseau social des plus défavorisés permettrait de réduire l'inégalité des chances sur le marché du travail. Pour ce faire, une piste est de développer les partenariats entre les entreprises privées et publiques et les organismes de formation accueillant les plus défavorisés.

Éditeurs scientifiques

Philippe De Vreyer François Roubaud

Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne



Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne

Éditeurs scientifiques

Philippe DE VREYER, François ROUBAUD

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

AFD

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2013

La version anglaise de cet ouvrage est publiée dans la série « Africa Development Forum », dirigée par l'Agence française de développement et la Banque mondiale. Créée en 2009, cette collection pluridisciplinaire est consacrée aux grands enjeux sociaux et économiques du développement en Afrique subsaharienne.

Pour plus d'informations : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2150>

Coordination et préparation éditoriale

Catherine Plasse

Mise en page

Desk (53)

Maquette de couverture et réfection des illustrations

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Pierre Lopez

Illustration de couverture

Michelle Saint-Léger

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD/AFD, 2013

ISBN : 978-2-7099-1736-0